

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 10
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Sonia PIGNOT, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Madame Marion ODERDA*

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Approbation du compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29, L.2121-31 et L.1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2003-187 du 5 mars 2003 relatif à la production des comptes de gestion des comptables des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion remis par Monsieur Jean-Luc DECOBERT, trésorier municipal de la commune de Saint-Denis, retraçant l'exécution des recettes et des dépenses de la commune du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, comprenant notamment :

- les recettes et dépenses réalisées pendant les douze mois de l'exercice 2016 ;
- le rappel du compte final de l'exercice 2015 ;

Vu les documents budgétaires et les virements de crédits de recettes et de dépenses de l'exercice ;

Délibère :

Article 1 : Statuant sur la gestion du comptable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes, ADMET les éléments suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	48 876 832,23	238 333 478,90	287 210 311,13
Dépenses	56 685 769,31	216 897 660,26	273 583 429,57
Résultat de l'exercice	7 808 937,08	21 435 818,64	13 626 881,56

Soit un déficit pour la section d'investissement de l'exercice 2016 de : 7 808 937,08€

Soit un excédent pour la section de fonctionnement de l'exercice 2016 de : 21 435 818,64€

Soit un résultat 2016 cumulé avec les résultats antérieurs et les restes à réaliser de : 9 108 656,80€

Article 2 : APPROUVE le compte de gestion du comptable municipal pour l'exercice 2016 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

Article 3 : DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,

A voté à la majorité :

Pour : 37

Abstention : 8 (Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294305-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Jaklin PAVILLA, Première adjointe.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 11
Proc 8 *Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cberifa ZIDANE, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodbil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Monique SOURON, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : *E. BELIN*

OBJET : Approbation du compte administratif 2016

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-14, L 2121-29, L 2121-31 et 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Présidé par Madame Jaklin PAVILLA, 1^{ère} Adjointe au Maire ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent

DELIBERE

Article 1 : Donne acte à Monsieur le maire de Saint-Denis, du compte administratif 2016 ci-annexé ;

Article 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (dont le détail est ci-annexé) ;

En dépenses d'investissement à hauteur de 9 395 969,47 €

En recettes d'investissement à hauteur de 14 827 147,46 €

Article 3 : Arrête les résultats définitifs de l'exercice 2016 présentés dans la situation de clôture ci-dessous :

		réalisation de l'exercice	réalisation cumulée (hors restes à réaliser)	restes à réaliser	résultat cumulé
fonctionnement	<i>recettes (002)</i>				
recettes	3 570 957,16	238 333 478,90	241 904 436,06	0,00	241 904 436,06
dépenses	0,00	216 897 660,26	216 897 660,26	0,00	216 897 660,26
résultat de fonctionnement	3 570 957,16	21 435 818,64	25 006 775,80	0,00	25 006 775,80
investissement	<i>(recettes en 1068 et dep en 001)</i>				
recettes	13 472 345,52	48 876 832,23	48 876 832,23	14 827 147,46	63 703 979,69
dépenses	13 520 359,91	56 685 769,31	70 206 129,22	9 395 969,47	79 602 098,69
résultat d'investissement	-48 014,39	-7 808 937,08	-21 329 296,99	5 431 177,99	-15 898 119,00
recettes total	3 570 957,16	287 210 311,13	290 781 268,29		305 608 415,75
dépenses total	13 520 359,91	273 583 429,57	287 103 789,48		296 499 758,95
résultat total	-9 949 402,75	13 626 881,56	3 677 478,81		9 108 656,80

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Jaklin PAVILLA, Première adjointe.

Nombre de votants : 44,

A voté à la majorité :

Pour : 36

Abstention : 8 (Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294230-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTODIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Alice RASCOUSSIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Monique SOURON, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Compte administratif 2016 - Affectation du résultat 2016

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-14, L 2121-29, L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2005-1661 du 27 décembre 2005 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif aux règles applicables aux collectivités territoriales,

Vu la délibération séparée du 29 juin 2016, approuvant le compte administratif du budget principal de l'exercice 2015 dont :

Le résultat de fonctionnement cumulé pour l'exercice 2016 est arrêté à **25 006 775,80 €**

Le résultat d'investissement cumulé pour l'exercice 2016 est arrêté à **-21 329 296,99 €**

DELIBERE

Article 1 : Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, arrêté à la somme de

25 006 775,80 € de la façon suivante :

soit **15 898 119,00 €** affectés en recettes d'investissement sur le compte **1068** ;

soit **9 108 656,80 €** affectés en recettes de fonctionnement sur le compte **002**.

Article 2 : L'affectation du résultat de l'exercice 2016 fera l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes au budget supplémentaire (décision modificative n°1) de l'exercice 2017.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 40

Abstention : 8 (Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294229-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Madame Monique SOURON, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : *E. BELIN*

OBJET : Compte administratif 2016 - utilisation de la dotation de solidarité urbaine 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-2, prévoyant la présentation au conseil municipal par le maire d'une commune ayant bénéficié de la DSUCS d'un rapport présentant les actions de développement social urbain et les conditions de leur financement,

Considérant que la ville de Saint-Denis a bénéficié en 2016 d'un versement de 13 147 605 euros au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale,

DÉLIBÈRE

Article unique : approuve l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale à des actions de développement social urbain réalisées en 2016 telles qu'elles sont récapitulées dans le tableau ci-annexé.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 43

Abstention : 9 (Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294077-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 3 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 8 *Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN,*
Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA
FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS,
Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame
Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur
Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur
Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame
Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia
BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader
CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame
Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé
BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion
ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur*
Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier
PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Silvia CAPANEMA donne
pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à
Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX

ABSENTS : *Madame Monique SOURON, Madame Viviane ROMANA, Madame Maud*
LELIEVRE

SECRETAIRE : *E. BELIN*

OBJET : Compte administratif 2016 - utilisation du fonds de solidarité de la région Île-de-France 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2531-16, prévoyant la présentation au conseil municipal par le maire d'une commune ayant bénéficié d'une attribution du FSRIF d'un rapport présentant les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement,

Considérant que la ville de Saint-Denis a bénéficié en 2016 d'un versement de 7 953 257 euros du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile de France,

DÉLIBERE

Article unique : approuve l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile de France à des actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie en 2016 telles qu'elles sont récapitulées dans le tableau ci-annexé.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 43

Abstention : 9 (Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294078-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 42 **PRESENTS :**

Absents 5
Proc 8

Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Kamel Aoudjehane donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Vincent HUET, Madame Monique SOURON, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Approbation du budget supplémentaire 2017 - Décision modificative n°1

LE CONSEIL,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-29 et L2312-2 ;

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2017;

Vu le compte administratif 2016 et les résultats identifiés ;

Considérant par ailleurs que des ouvertures et des transferts de crédits sont nécessaires pour assurer la liquidation de certaines opérations d'investissement et de fonctionnement ;

Vu les états ci-annexés ;

DELIBERE

Article 1 : Décide d'inscrire au budget de l'exercice 2017, les crédits de dépenses et de recettes suivants :

Section de fonctionnement : 7 401 043,80 €
(Sept millions quatre cent un mille quarante-trois euros et quatre-vingts centimes)

Section d'investissement : 32 246 469,46 €
(Trente-deux millions deux cent quarante-six mille quatre cent soixante-neuf euros quarante-six centimes)

Article 2 : Dit que les crédits mentionnés à l'article 1 se cumulent à ceux inscrits au budget primitif 2017, le total des crédits ouverts est porté, tant en recettes qu'en dépenses, à 242 830 622,80 € en fonctionnement et 92 153 676,46 € en investissement.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 50,

A voté à la majorité :

Pour : 42

Contre : 8 (Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294303-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame*
Proc 7 *Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur*
David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO,
Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA,
Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame
Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur
Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame
Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane
ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud
LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick*
VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur
Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-
SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne
pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à
Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX

ABSENTS : *Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick*
BRAOUEZEC

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association COMPAGNIE TERRAQUEE pour son projet '
Maths en ville ' au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **COMPAGNIE TERRAQUEE**, pour son projet « Maths en ville »,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement de l'accès à la culture et à la citoyenneté locale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention d'un montant de **3 500 €** (Trois mille cinq cents euros) à l'association **COMPAGNIE TERRAQUEE** pour soutenir son projet « *Maths en ville* », au titre de l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294142-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame*
Proc 7 *Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur*
David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO,
Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA,
Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame
Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur
Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame
Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane
ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud
LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick*
VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur
Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-
SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne
pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à
Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick*
BRAOUEZEC

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Approbation d'une convention triennale de partenariat 2017-2019 entre la commune de Saint-Denis, le Département de la Seine-Saint-Denis, l'Etat et l'association DCA PHILIPPE DECOUFLE et attribution d'une subvention de fonctionnement à ladite association au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la convention triennale de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association DCA PHILIPPE DECOUFLE approuvée par délibération n°B-30- du Conseil municipal en date du 18 Septembre 2014,

Vu la demande de soutien formulée par l'association DCA PHILIPPE DECOUFLE,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention triennale de partenariat entre la commune de Saint-Denis, le Département de la Seine-Saint-Denis, l'Etat et l'association DCA PHILIPPE DECOUFLE au titre des années 2017 – 2018 et 2019,

Vu la convention triennale de partenariat pour la période 2017-2019 ci annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvée, et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention triennale de partenariat ci-annexée à conclure entre l'association **DCA PHILIPPE DECOUFLE**, la commune de Saint-Denis, le Département de la Seine-Saint-Denis et l'Etat pour les années 2017, 2018 et 2019.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **11 500 €** (Onze mille cinq cents euros) à l'association DCA PHILIPPE DECOUFLE au titre de l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294174-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame*
Proc 7 *Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur*
David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO,
Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA,
Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame
Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur
Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame
Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane
ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud
LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick*
VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur
Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-
SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne
pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à
Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick*
BRAOUEZEC

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association FRANCIADE LE GOÛT DE LA
CONNAISSANCE pour son projet ' La vie dionysienne ' de au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **FRANCIADE LE GOÛT DE LA CONNAISSANCE** pour son projet « La vie dionysienne »,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement de l'accès à la Culture et à la citoyenneté locale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention d'un montant de **1 000 €** (Mille euros) à l'association **FRANCIADE LE GOÛT DE LA CONNAISSANCE** pour soutenir son projet « *La vie dionysienne* », au titre de l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

Ne prend pas part au vote : 1 (Monsieur Patrick VASSALLO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294175-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame*
Proc 7 *Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur*
David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO,
Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA,
Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame
Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur
Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame
Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane
ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud
LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick*
VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur
Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-
SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne
pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à
Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick*
BRAOUEZEC

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association LA COMMUNAUTE INNAVOUABLE pour son projet ' Un musée au théâtre ' de au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **LA COMMUNAUTE INNAVOUABLE** pour son projet « Un musée au théâtre »,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement de l'accès à la Culture et à la citoyenneté locale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention d'un montant de **1 000 €** (Mille euros) à l'association **LA COMMUNAUTE INNAVOUABLE** pour soutenir son projet « *Un musée au théâtre* » au titre de l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294176-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC*

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association OH ! COLLECTIF LA SURPRISE pour son projet ' Passe à la maison ' de au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **OH ! COLLECTIF LA SURPRISE**, pour son projet « Passe à la maison »,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement de l'accès à la Culture et à la citoyenneté locale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention d'un montant de **350 €** (Trois cent cinquante euros) à l'association **OH ! COLLECTIF LA SURPRISE** pour soutenir son projet « *Passé à la maison* » au titre de l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294177-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame*
Proc 7 *Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur*
David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO,
Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA,
Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame
Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur
Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame
Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane
ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud
LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick*
VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur
Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-
SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne
pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à
Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick*
BRAOUEZEC

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Approbation d'une convention triennale de partenariat 2017-2019 entre la commune de Saint-Denis et l'association TAMERANTONG ! et attribution d'une subvention à ladite association au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la convention triennale de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association TAMERANTONG ! approuvée par délibération n°B-1-28- du Conseil municipal en date du 25 juin 2015,

Vu la demande de soutien formulée par l'association TAMERANTONG ! ,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention triennale de partenariat entre la commune de Saint-Denis, la Compagnie Jolie Môme et l'association TAMERANTONG ! pour les années 2017, 2018 et 2019,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement de l'accès à la Culture et à la citoyenneté locale,

Vu la convention triennale de partenariat pour la période 2017-2019 ci annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvée, et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention triennale de partenariat ci-annexée à conclure entre l'association **TAMERANTONG !** , la Compagnie Jolie Môme et la commune de Saint-Denis, pour les années 2017, 2018 et 2019.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention d'un montant de **6 000 €** (Six mille euros) à l'association TAMERANTONG ! pour soutenir son projet au titre de l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294178-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame*
Proc 7 *Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur*
David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO,
Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA,
Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame
Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur
Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame
Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane
ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud
LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick*
VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur
Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-
SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne
pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à
Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX

ABSENTS : *Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick*
BRAOUEZEC

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association VILLES DES MUSIQUES DU MONDE pour ses projets au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **VILLES DES MUSIQUES DU MONDE** au titre de ses projets pour l'année 2017,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement de l'accès à la Culture et à la citoyenneté locale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention d'un montant total de **3 000 €** (trois mille euros) à l'association **VILLES DES MUSIQUES DU MONDE** au titre de l'année 2017, répartie comme suit :

- pour soutenir le projet « La Grue » : 1 000 € (Mille euros) ;
- pour soutenir le projet « Conservatoire » : 2 000 € (Deux mille euros).

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294179-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame*
Proc 7 *Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur*
David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO,
Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA,
Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame
Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur
Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame
Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane
ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud
LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick*
VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur
Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-
SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne
pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à
Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick*
BRAOUEZEC

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Approbation d'un avenant financier entre la commune et l'association MAISON DE LA
SANTÉ et attribution d'une subvention à ladite association pour son projet 'Pour la santé je
bouge dans mon quartier' au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Maison de la Santé

Vu la délibération n° A-3.21 en date du 30 mars 2017 approuvant la convention annuelle de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association Maison de la santé pour l'année 2017,

Considérant que par ses activités la Maison de la Santé implantée sur le territoire de Saint-Denis participe activement à la définition et à la mise en œuvre des priorités de santé partenariales décidées par son conseil d'administration.

Considérant que le projet « pour la santé je bouge dans mon quartier » a pour but de généraliser la prise de conscience par la population des bienfaits pour la santé d'une activité physique régulière et encourager sa pratique libre ou en club,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter une aide complémentaire à l'association Maison de la santé au titre de son projet « pour la santé, je bouge dans mon quartier »,

Considérant la nécessité de conclure à cette fin un avenant à la convention de partenariat en vigueur,

Vu le projet d'avenant n°1 ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention en vigueur à conclure entre l'Association Maison de la Santé et la commune de Saint-Denis au titre du projet « pour la santé je bouge dans mon quartier » pour l'année 2017.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 15 000 € (quinze mille euros) à l'Association Maison de la Santé pour le projet « pour la santé je bouge dans mon quartier » au titre de l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294193-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame*
Proc 7 *Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur*
David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO,
Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA,
Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame
Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur
Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame
Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane
ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud
LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick*
VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur
Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-
SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne
pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à
Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick*
BRAOUEZEC

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Attribution d'une subvention à la Cité de la Musique - La Philharmonie pour le projet DEMOS au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la convention DEMOS entre la commune de Saint-Denis et la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris approuvée par délibération n° A-4.35 du 31 mars 2016,

Vu la demande de soutien formulée par **LA CITE DE LA MUSIQUE – LA PHILHARMONIE** pour son projet DEMOS,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement de l'accès à la Culture et à la citoyenneté locale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention d'un montant de **6 000 €** (Six mille euros) à **LA CITE DE LA MUSIQUE – LA PHILHARMONIE**, pour soutenir le projet DEMOS au titre de l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294201-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC*

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association sportive du collège Henri Barbusse au titre de sa participation au championnat de France UNSS football pour l'année 2017.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu les demandes de subventions présentées par les associations sportives,

Considérant que l'association sportive du collège Henri Barbusse, championne régionale de football UNSS, participe aux championnats de France de la discipline,

Considérant que cette compétition induit des charges financières supplémentaires non prévues au budget de l'association sportive du collège Henri Barbusse,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention de 500 € (cinq cents euros) pour accompagner l'association sportive du collège Henri Barbusse à sa participation au championnat de France UNSS football au titre de l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294207-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC*

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement à des associations locales au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités des associations,

Considérant que les associations détaillés dans l'état ci-après jouent un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourent au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement de subventions aux associations, tel que figurant sur l'état ci-dessous au titre de l'année 2017.

Nom de l'association	Activité de l'association	Montant attribué
Amicale Philatélique de Saint-Denis et des environs	Philatélie et autres collections	500 €
Association de solidarité Franco-Egyptienne	Accès aux droits, cours de français, échanges sociaux-culturels France-Egypte	300 €
Association des amis de l'ancien couvent des Ursulines	Protection et mise en valeur du couvent des Ursulines	500 €
Etre en corps	Stretching postural	300 €
Jeunesse sans frontière	Activités diverses pour les jeunes du quartier Sémard. Actions humanitaires avec Mali	300 €
La main fine	Chantier d'insertion par la couture	700 €
Mélodi	Animation de quartier	400 €
Moon Yoga	Yoga	300 €
TASVU	Atelier vidéo	800 €
Un sourire d'ange	Récupération de bouchons, aide aux personnes handicapées	400 €
SOLARE Landy Sorin Renouillères	Animations de voisinage, fêtes, jardin collectif	400 €
Montant total		4 900 €

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294209-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC*

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association de préfiguration de la régie de quartier de Floréal-Saussaie-Courtille et environs d'une subvention à cette association pour l'année 2017.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association de préfiguration de la régie de quartier de Floréal – Saussaie – Courtille et environs de participer aux actions en faveur de la dynamisation du lien social et de la vie de quartier pour favoriser la cohésion sociale dans le quartier de Floréal Allende Mutuelle, autour notamment de son projet de café associatif,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant qu'au regard de l'intérêt de ce projet il est pertinent de mettre en place un partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association de préfiguration de la régie de quartier de Saint-Denis,

Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvée, et monsieur le Maire autorisé à signer la convention de partenariat à conclure entre l'association de préfiguration de la régie de quartier de Floréal – Saussaie – Courtille et environs pour le projet de mise en place d'un café associatif.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 22 000 € (vingt-deux mille euros) l'association de préfiguration de la régie de quartier de Floréal – Saussaie – Courtille et environs au titre de son projet de café associatif, en exécution de la convention de partenariat, pour l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294208-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame*
Proc 7 *Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur*
David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO,
Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA,
Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame
Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur
Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame
Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane
ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud
LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick*
VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur
Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-
SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne
pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à
Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX

ABSENTS : *Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick*
BRAOUEZEC

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Coordination des foyers de Plaine Commune au titre de son projet Fête des foyers de travailleurs migrants pour l'année 2017.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Coordination des foyers de Plaine Commune intitulé « Fête des foyers de travailleurs migrants »,

Considérant que le projet est implanté dans les différents foyers de migrants de la ville mais aussi de Plaine Commune, qu'il mobilise d'autres associations dionysiennes et joue un rôle majeur dans le développement des solidarités et dans l'animation du tissu social,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de **1000 €** (mille euros) à l'association Coordination des foyers de Plaine Commune au titre du projet intitulé « Fête des foyers de travailleurs migrants » pour l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294210-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame*
Proc 7 *Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur*
David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO,
Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA,
Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame
Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur
Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame
Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane
ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud
LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick*
VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur
Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-
SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne
pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à
Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick*
BRAOUEZEC

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Approbation d'un avenant financier n° 3 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention complémentaire à l'association Nautic Club de Marville pour l'année 2017.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Nautic Club de Marville

Considérant que l'association Nautic Club de Marville, comptant près de 140 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville, et les actions qu'elle développe en direction de la jeunesse, notamment autour des pratiques de la natation,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu la délibération n° A-3.33 du 30 mars 2017 approuvant un avenant financier n°2 et le versement d'une subvention de fonctionnement de 3.000 € à l'association Nautic Club de Marville pour l'année 2017,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien complémentaire à l'association Nautic Club de Marville pour l'année 2017 en vue de l'aider à prendre en charge ses lignes d'eau à la piscine de Marville,

Vu l'avenant financier n° 3 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 3 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention complémentaire de 200 € (deux cents euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Nautic Club de Marville pour l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294215-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame*
Proc 7 *Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur*
David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO,
Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA,
Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame
Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur
Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame
Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane
ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud
LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick*
VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur
Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-
SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne
pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à
Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick*
BRAOUEZEC

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Approbation d'un avenant financier n° 4 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention complémentaire à l'association Cosmos Saint-Denis Football Club pour l'année 2017.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Cosmos Saint-Denis Football Club

Considérant que l'association Cosmos Saint-Denis Football Club, comptant près de 450 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville, et les actions qu'elle développe en direction de la jeunesse notamment autour de la pratique du football,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions.

Vu la délibération n° A-3.26 du 30 mars 2017 approuvant un avenant financier n°3 et le versement d'une subvention de fonctionnement de 29.400 € à l'association Cosmos Saint-Denis Football Club pour l'année 2017,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien complémentaire à l'association Cosmos Saint-Denis Football Club pour l'année 2017 en vue d'accompagner le développement des équipes de jeunes,

Vu l'avenant financier n° 4 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 4 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention complémentaire de 1.500 € (mille cinq cents euros) pour l'année 2017 pour aider à la réalisation des projets de l'association Cosmos Saint Denis et notamment l'accompagnement de la section jeune.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294213-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame*
Proc 7 *Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur*
David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO,
Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA,
Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame
Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur
Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame
Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane
ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud
LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick*
VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur
Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-
SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne
pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à
Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick*
BRAOUEZEC

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Approbation d'un avenant financier n° 4 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention complémentaire à l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad pour l'année 2017.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad,

Considérant que l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad, comptant près de 146 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville, et par les actions qu'elle développe en direction de la jeunesse, notamment autour de la pratique du football féminin,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment en matière de formation,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Considérant que la ville de Saint-Denis a déjà attribué à l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad une subvention de 19.600 € lors de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2017,

Vu la délibération n° A-3.35 du 30 mars 2017 approuvant un avenant financier n°3 et le versement d'une subvention de fonctionnement de 19.600 € à l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad pour l'année 2017,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien complémentaire à l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad pour l'année 2017 en vue de soutenir la section de football féminin,

Vu l'avenant financier n° 4 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 4 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention complémentaire de 10.000 € (dix mille euros) à l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad pour les actions de la section de football féminin pour l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294216-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame*
Proc 7 *Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur*
David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO,
Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA,
Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame
Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur
Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame
Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane
ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud
LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick*
VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur
Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-
SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne
pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à
Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick*
BRAOUEZEC

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Approbation d'un avenant financier n° 4 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention complémentaire à l'association Saint-Denis Union Sports pour l'année 2017.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Saint-Denis Union Sports,

Considérant que l'association Saint-Denis Union Sports, comptant près de 4.690 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville, et les actions qu'elle développe en direction de la jeunesse, notamment autour de la pratique multi disciplines sportives,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu la délibération n° A-3.38 du 30 mars 2017 approuvant un avenant financier n°3 et le versement d'une subvention de fonctionnement de 879.260 € à l'association Saint-Denis Union Sports pour l'année 2017,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien complémentaire à l'association Saint-Denis Union Sports pour l'année 2017,

Vu l'avenant financier n° 4 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 4 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention complémentaire globale de 136.500 € (cent trente-six mille cinq cents euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Saint-Denis Union Sports pour l'année 2017, répartie comme suit :

- 1.500 € (mille cinq cents euros) pour le fonctionnement de la section judo,
- 135.000 € (cent trente-cinq mille euros) au titre des pratiques «émérite» de la section Rugby.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

Ne prend pas part au vote : 1 (Monsieur Hervé BORIE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294217-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame*
Proc 7 *Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur*
David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO,
Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA,
Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame
Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur
Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame
Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane
ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud
LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick*
VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur
Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-
SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne
pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à
Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick*
BRAOUEZEC

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Approbation d'un avenant financier n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention à l'association Meslek Combat Dionysien pour 2017.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Meslek Combat Dionysien,

Considérant que l'association Meslek Combat Dionysien, comptant près de 270 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment en matière de formation,

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du karaté,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 2 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 2 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 4.400 € (quatre mille quatre cents euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Meslek Combat Dionysien pour l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294214-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame*
Proc 7 *Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur*
David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO,
Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA,
Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame
Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur
Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame
Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane
ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud
LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick*
VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur
Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-
SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne
pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à
Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick*
BRAOUEZEC

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Approbation d'un avenant financier n° 2 à la convention d'objectifs et attribution d'une subvention à l'association "Sport dans la ville"

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la délibération n° B-20 en date du 27 novembre 2014 approuvant la convention d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et l'association « Sport dans la ville » pour le développement de ses projets et actions sur le territoire de la commune de Saint-Denis,

Vu plus particulièrement le projet de l'association « Sport dans la ville » qui par le biais du centre « Un but en or » dans le quartier Franc Moisin, a pour objectif de favoriser un accompagnement éducatif global et l'accès à une formation et à l'emploi pour les jeunes,

Considérant que ce projet contribue à favoriser l'insertion des jeunes par le sport et l'emploi,

Considérant le souhait de la Commune de Saint-Denis de continuer à apporter son soutien à la réalisation des objectifs de l'association « Sport dans la ville »,

Vu l'avenant financier n° 2 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 2 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 25.000 € (vingt-cinq mille euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Sport dans la Ville pour l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294218-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC*

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Approbation d'une convention entre la commune et l'association Comme un poisson dans l'eau et attribution d'une subvention à ladite association au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Comme un poisson dans l'eau considéré comme des missions d'intérêt général et correspondant à des thèmes prioritaires dans la politique de la Ville et la politique sociale municipale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant que la convention entre la commune et l'association Comme un poisson dans l'eau approuvée par délibération n° B-10 du Conseil municipal en date du 27 novembre 2014 est arrivée à échéance, et qu'il convient de la renouveler,

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent Russier, Maire, autorisé à signer la convention de partenariat ci-annexée à conclure entre l'association Comme un poisson dans l'eau et la commune de Saint-Denis.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 44 990 € (quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix euros) à l'association Comme un poisson dans l'eau au titre de l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294385-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame*
Proc 7 *Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur*
David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO,
Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA,
Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame
Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur
Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame
Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane
ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud
LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick*
VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur
Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-
SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne
pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à
Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick*
BRAOUEZEC

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Dana Films au titre de son projet ' Réalisation
d'un film de la délégation en Palestine' pour l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Dana Films de réaliser un film documentaire sur l'activité du réseau Barghouti et spécifiquement sur la délégation d'élus européens et locaux en novembre 2017 pour rendre visite à Marwan Barghouti, député palestinien emprisonné depuis 15 avril 2002, devenu un symbole de la résistance à l'occupation,

Considérant le soutien de la Ville à la lutte du peuple palestinien pour la reconnaissance de l'Etat de Palestine, et les coopérations ayant pu être menées avec les camps de Rafah,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations participant à la diffusion de la cause palestinienne auprès de la population,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 1 000€ (mille euros) à l'association Dana Films au titre de son projet « Réalisation d'un film de la délégation en Palestine » pour l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294266-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame*
Proc 7 *Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur*
David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO,
Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA,
Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame
Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur
Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame
Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane
ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud
LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick*
VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur
Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-
SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne
pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à
Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick*
BRAOUEZEC

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Approbation d'une convention entre la commune et l'association Mamatinale et attribution
d'une subvention à ladite association au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Mamatinale considéré comme des missions d'intérêt général et correspondant à des thèmes prioritaires dans la politique de la Ville et la politique sociale municipale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant que la convention entre la commune et l'association Mamatinale approuvée par délibération n° B-10 du Conseil municipal en date du 27 novembre 2014 est arrivée à échéance, et qu'il convient de la renouveler,

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent Russier, Maire, autorisé à signer la convention de partenariat ci-annexée à conclure entre l'association Mamatinale et la commune de Saint-Denis.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 12 588 € (douze mille cinq cent quatre-vingt-huit euros) à l'association Mamatinale au titre de l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294386-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame*
Proc 7 *Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur*
David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO,
Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA,
Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame
Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur
Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame
Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane
ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud
LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick*
VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur
Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-
SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne
pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à
Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick*
BRAOUEZEC

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association MUSIA au titre de son projet ' Fête au bord de l'eau ' pour l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet « **Fête au bord de l'eau** » de l'association MUSIA dans le cadre d'une fête de quartier à Saint-Denis, en association avec les portes ouvertes des artistes des Bateaux-lavoirs,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement à l'accès à la culture et à la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de **500 €** (cinq cents euros) à l'association MUSIA au titre du projet d'une fête de quartier à Saint-Denis, en association avec les portes ouvertes des artistes des Bateaux-Lavoires pour l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294212-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame*
Proc 7 *Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur*
David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO,
Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA,
Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame
Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur
Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame
Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane
ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud
LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick*
VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur
Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-
SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne
pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à
Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick*
BRAOUEZEC

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Approbation d'une convention entre la commune et l'association Pleyel en herbe et attribution d'une subvention à ladite association au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Pleyel en herbe considéré comme des missions d'intérêt général et correspondant à des thèmes prioritaires dans la politique de la Ville et la politique sociale municipale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant que la convention entre la commune et l'association Pleyel en herbe approuvée par délibération n° B-10 du Conseil municipal en date du 27 novembre 2014 est arrivée à échéance, et qu'il convient de la renouveler,

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent Russier, Maire, autorisé à signer la convention de partenariat ci-annexée à conclure entre l'association Pleyel en herbe et la commune de Saint-Denis.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 30 000 € (trente mille euros) à l'association Pleyel en herbe au titre de l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294387-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame*
Proc 7 *Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur*
David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO,
Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA,
Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame
Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur
Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame
Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane
ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud
LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick*
VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur
Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-
SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne
pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à
Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX

ABSENTS : *Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick*
BRAOUEZEC

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire à l'association "Bonjour Voisins COPBILLON"

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet artistique et culturel « les rues pour tous » de l'association **Bonjour Voisins Copbillon,**

Vu la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association **Bonjour Voisins Copbillon** approuvée par délibération n°B-29.2 du Conseil municipal en date du 15 décembre 2016,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention complémentaire de 1 000 € (Mille euros) à l'association Bonjour Voisins Copbillon au titre de l'année 2017 pour son projet « les rues pour tous ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294315-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame*
Proc 7 *Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur*
David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO,
Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA,
Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame
Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur
Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame
Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane
ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud
LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick*
VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur
Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-
SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne
pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à
Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick*
BRAOUEZEC

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Approbation d'une convention entre la commune et l'association Sur le chemin de l'école et attribution d'une subvention à ladite association au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Sur le chemin de l'école considéré comme des missions d'intérêt général et correspondant à des thèmes prioritaires dans la politique de la Ville et la politique sociale municipale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant que l'avenant à la convention entre la commune et l'association Sur le chemin de l'école approuvée par délibération n° B-31 du Conseil municipal en date du 1^{er} octobre 2015 est arrivé à échéance, et qu'il convient de renouveler la convention,

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Laurent Russier, Maire, autorisé à signer la convention de partenariat ci-annexée à conclure entre l'association Sur le chemin de l'école et la commune de Saint-Denis.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 25 753 € (vingt-cinq mille sept cent cinquante-trois euros) à l'association Sur le chemin de l'école au titre de l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294388-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC*

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Déchet d'Art pour le collectif MUND GAWI au titre de son projet ' Quartier Général ', pour l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet « Quartier Général » du Collectif Mund Gawi consistant à animer un espace ouvert au grand public dans le but d'échanger, co-construire, montrer des alternatives concrètes en faveur de la transition écologique et sociale et pour mobiliser les citoyens sur les enjeux du dérèglement climatique,

Considérant que la dynamique engagée autour de Mund Gawi fédère une mobilisation citoyenne qui participe à renforcer la prise de conscience que l'on peut faire autrement, dès maintenant, aux niveaux individuel et collectif pour diminuer notre impact sur la planète,

Considérant que l'association Déchets d'arts, partie prenante de ce collectif, le représente dans le portage de son projet,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 4 500€ (quatre mille cinq cents euros) à l'association Déchets d'Art au titre du projet « Quartier Général » porté par le collectif Mund Gawi, pour l'année 2017.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294344-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 3 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame*
Proc 7 *Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur*
David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO,
Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA,
Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame
Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur
Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame
Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane
ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud
LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick*
VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur
Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-
SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne
pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à
Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien
DELACROIX

ABSENTS : *Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick*
BRAOUEZEC

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Canal au titre de l'année 2017.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par l'Association de Prévention Spécialisée CANAL,

Vu la délibération N° A-530 à du 9 avril 2015 approuvant la convention cadre « 2015-2018 » entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Commune de Saint-Denis relative à l'organisation de la prévention spécialisée, ainsi que le contrat d'objectifs 2015-2018 de l'Association CANAL,

Vu les crédits inscrits au budget,

DELIBERE :

ARTICLE 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 199 092 euros (cent quatre- vingt dix-neuf mille quatre-vingt-douze euros) à l'Association CANAL au titre de l'année 2017.

ARTICLE 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294389-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 11
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Julien COLAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Création de la Ferme Urbaine de Saint-Denis : Approbation du bail rural avec la Ferme de Kersanté

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le bail rural ci-annexé,

Vu le plan de géomètre ci-annexé,

Considérant que la Ville souhaite faire perdurer les terrains maraîchers situés avenue de Stalingrad à Saint-Denis,

Considérant que les Fermes de Kersanté de Saint-Denis ont répondu à l'appel à projet de la Commune pour reprendre l'exploitation des terrains agricoles,

Considérant qu'il y a lieu de conclure un bail de 25 avec les Fermes de de Kersanté de Saint-Denis, pour les terrains sis avenue de Stalingrad à Saint-Denis.

DELIBERE

ARTICLE 1^{ER} : accepte le bail rural à passer avec les Fermes de de Kersanté de Saint-Denis sis Ferme de Vaulucéau, 78870 Bailly, pour la location des terrains sis avenue de Stalingrad à Saint-Denis cadastrés section I 41.42.29 et pour partie I 40.30.32.33.38, pour une surface de 3.4 ha, y compris les parcelles communes avec Parti Poétique, I 98-14 et 15.

ARTICLE 2 : la durée du bail est fixée à 25 années et fera l'objet d'une redevance annuelle de 20 000 euros TTC,

ARTICLE 3 : autorise une franchise de loyer de 7 années au vu des travaux d'un montant d'environ 140 000 euros qui seront réalisés par le preneur à bail,

ARTICLE 4 : autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à l'affaire.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,

A voté à l'unanimité :

Pour : 44

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294205-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 7 *Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN,*
Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA
FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane
PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY,
Madame Cherifa ZIDANE, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI,
Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES,
Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader
CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame
Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame
Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame
Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie
ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur*
Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier
PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne
pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice
RASCOUSSIER

ABSENTS : *Monsieur Julien COLAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent*
HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur
Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Création de la Ferme Urbaine de Saint-Denis : Approbation du contrat de prêt à usage

LE CONSEIL,

Vu l'article 1^{er} alinéa 5 de la délibération du Conseil Municipal en date du 3 décembre 2016, lui donnant délégation pendant la durée de son mandat pour décider de la conclusion et la révision du louage des choses, pour une durée n'excédant pas douze ans, qu'il s'agisse de biens mobiliers ou immobiliers,

Vu la convention de de prêt à usage ci-annexée,

Vu le plan du cabinet de géomètre ci annexé,

Considérant que la Commune a lancé un appel à projet en 2016 pour la reprise des terrains maraîchers exploités par Monsieur Kersanté, situés avenue de Stalingrad à Saint-Denis,

Considérant que le projet de l'association Parti Poétique et les Fermes de Gally a été retenu par la Ville,

Considérant qu'un bail rural avec les Fermes de Kersanté de Saint-Denis doit être conclu pour l'exploitation d'environ 3.4 ha, et qu'il convient de signer avec Parti Poétique une convention de prêt à usage pour les 400 m² restant

DELIBERE

ARTICLE 1^{ER} : Est accepté, tel qu'il est annexé à la présente délibération, le contrat de prêt à usage avec l'Association Parti Poétique, sise 25 rue R. Vachette à Saint-Denis, pour les terrains cadastrés section I10pb, 12pb, 14pb, 30pb, 32pa, 33pa, 34,36,37, 40pb, 38pa et 98 pa , sis avenue de Stalingrad à Saint-Denis et pour le terrain I 98paqui sera commun au Parti Poétique et aux Fermes de Gally de Saint-Denis.

ARTICLE 2 : Le contrat est accepté et consenti à titre gracieux à compter pour une durée ferme de 3 années, renouvelable annuellement par tacite reconduction, pour une période ne pouvant excéder 25 ans.

ARTICLE 3 : Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ladite affaire.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,

A voté à l'unanimité :

Pour : 44

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294283-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 13
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUDI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodbil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Julien COLAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Zaia BOUGHILAS, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *E. BELIN*

OBJET : Appel d'offres ouvert : Groupement de commandes pour la passation et l'attribution de marchés de création, requalification et entretien des espaces verts de Plaine commune.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25I-4,67 à 70 et 78 et 80 ;

Considérant l'intérêt de réaliser un groupement de commandes pour la passation de marchés de création, requalification et entretien des espaces verts ;

Vu le projet de convention et la désignation de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune en tant que coordonnateur du groupement ;

Délibère

Article 1^{er} : Approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes dont l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune est coordonnateur, pour la passation de marchés publics de création, requalification et entretien des espaces verts;

Article 2 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération

Article 3 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents liés à l'exécution des marchés objets de la convention de groupement de commande;

Article 4 : Autorise le lancement de la procédure d'accord cadre à bons de commande sans montants minimum ni maximum annuels avec les estimations annuelle suivantes : lot 1 : 32 000 € H.T /an- lot 3 : 10 000 € H.T. /an

Article 5 : Approuver le dossier de consultation des entreprises et autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés à venir ;

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 42,

A voté à l'unanimité :

Pour : 42

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294274-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 13
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodbil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Julien COLAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Zaia BOUGHILAS, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *E. BELIN*

OBJET : Appel d'offres ouvert : Approbation de l'avenant de prolongation du marché de maintenance du portail intranet de la ville de Saint-Denis - Avenant n°1

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu le Code des Marchés Publics approuvé par décret 2006-975 du 1^{er} août 2006, notamment son article 20 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2012 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le projet d'avenant ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant de prolongation d'une durée de 3 mois et 20 jours pour le marché de maintenance du portail intranet de la ville de Saint-Denis avec la société SQLI ;

DELIBERE :

Article 1^{er} : Est approuvé l'avenant au marché de maintenance du portail intranet de la ville de Saint-Denis avec la société SQLI, prolongeant la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2017, sans incidence financière ;

Article 2 : Le Maire ou son représentant par délégation est autorisé à signer l'avenant ;

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 42,

A voté à l'unanimité :

Pour : 42

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294244-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 13
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodbil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Julien COLAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Zaia BOUGHILAS, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Appel d'offres ouvert : Groupement de commandes pour l'acquisition de mobilier administratif et technique.Approbation de la convention du groupement de commandes

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28 ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes passé entre la Ville de Saint-Denis et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Denis pour la passation d'un marché de fourniture de mobilier de bureau administratif et technique ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de Saint-Denis d'adhérer à ce groupement pour la passation d'un marché de fourniture de mobilier de bureau administratif et technique ;

DELIBERE

Article 1 - Approuve la convention constitutive du groupement de commandes passé entre la Ville de Saint-Denis et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Denis pour la passation d'un marché de fourniture de mobilier de bureau administratif et technique ;

Article 2 - Approuve la désignation de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur comme commission pour l'attribution des accords-cadres ;

Article 3 - Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;

Article 4 - La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 42,

A voté à l'unanimité :

Pour : 42

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294247-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 13
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodbil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Julien COLAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Zaia BOUGHILAS, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *E. BELIN*

OBJET : Appel d'offres ouvert : Groupement de commandes pour l'acquisition de mobilier administratif et technique.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment ses articles 4 et 42-1-a ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25I-1, 67 à 70 et 78 et 80

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2012 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer un appel d'offres ouvert conformément au règlement intérieur de la commande publique pour la passation d'un marché de fourniture de mobilier de bureau administratif et technique ;

DELIBERE :

Article 1^{er} : Est autorisée la procédure d'appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord cadre à bons de commande pour la passation d'un marché de fourniture de mobilier de bureau administratif et technique ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée de l'accord cadre est de 1 an à compter du 17 novembre 2017 ou de la notification si postérieure. Il est renouvelable 3 fois pour une période d'un an, soit 4 ans maximum ;

Article 4 : Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande estimé à 560 000 euros HT ;

Article 5 : L'accord-cadre est divisé en 4 lots : lot 1 – Sièges et chaises, lot 2 – Bureaux, plans de travail, tables de réunion et caissons de rangement de bureaux administratifs, lot 3 – Mobilier de rangement (armoires hautes – rayonnages et vestiaires), lot 4 – Mobiliers d'accueil (poutres, banques d'accueil, tables basses) et de restauration collective adulte ;

Article 6 : Les lots 1, 2 et 4 seront conclus avec un montant annuel minimum de 20 000 euros HT, et 15 000 euros HT pour le lot 3. Le montant maximum annuel pour les lots 1 et 4 est de 100 000 euros HT et 120 000 euros HT pour les lots 2 et 3 ;

Article 7: Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre à venir ;

Article 8 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature des accords-cadres ;

Article 9 : La dépense résultant de la présente décision est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 42,

A voté à l'unanimité :

Pour : 42

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294273-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 13 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 7 *Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN,*
Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA
FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane
PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY,
Madame Cherifa ZIDANE, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI,
Monsieur Kamal EL MAHOUDI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO,
Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur
Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA,
Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE,
Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE,
Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur*
Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Fodbil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier
PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-
DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne
pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice
RASCOUSSIER

ABSENTS : *Monsieur Julien COLAS, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur*
Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Zaia
BOUGHILAS, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame
Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur
Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT

SECRETAIRE : *E. BELIN*

OBJET : Appel d'offres ouvert : Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de pièces détachées pour le matériel parcs et jardins.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 42-I-a) de l'Ordonnance n°2015-899 et les articles 66, 67 et 68, et les articles 78 à 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de pièces détachées pour le matériel roulant des parcs et jardins municipaux ;

DELIBERE :

Article 1^{er} : Est autorisée la procédure d'appel d'offres ouvert européen pour la conclusion d'un accord cadre mono attributaire à bons de commande pour la fourniture de pièces détachées pour le matériel roulant des parcs et jardins municipaux ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée de l'accord-cadre est de un an à compter du 22 octobre 2017, reconductible au maximum 3 fois par périodes de 1 an ;

Article 4 : Il s'agira d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande divisé en quatre lots, conclus sans minimum ni maximum, et dont les montants estimés des commandes annuelles sont les suivants :

- Lot 1 – Acquisition de pièces d'origine pour tondeuses autoportées : 36 000 € TTC / an
- Lot 2 – Acquisition de pièces d'origine pour tondeuses tractées : 23 000 € TTC / an
- Lot 3 – Acquisition de pièces d'origine pour matériels espaces verts (débroussailleuses, tronçonneuses) : 34 000 € TTC / an
- Lot 4 – Acquisition de pièces adaptables diverses : 15 000 € TTC / an

Article 5 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre ;

Article 6 : En cas d'Appel d'offres infructueux, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature de la ou des procédures consécutives ;

Article 7 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 42,

A voté à l'unanimité :

Pour : 42

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294256-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 12
Proc 7

Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodbil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Madame Florence HAYE, Monsieur Julien COLAS, Madame Zorba HENNINGHABRA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Zaia BOUGHILAS, Monsieur Kamel AOUDJEHLANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

SECRETAIRE : *E. BELIN*

OBJET : Marché négocié (sans publicité, ni mise en concurrence, clause d'exclusivité) : Groupement de commandes pour la maintenance du logiciel de gestion financière Sedit Marianne et autres prestations associées.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 42-3 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, et notamment ses articles 30-I.3c et 78 à 80 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2012 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le projet de convention et la désignation de la Ville de Saint-Denis en tant que coordonnateur du groupement ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant l'intérêt de réaliser un groupement de commandes avec la ville de Villetaneuse et l'établissement public territorial Plaine Commune pour la maintenance, le paramétrage, l'exploitation du système d'information de gestion financière Sedit-Marianne et autres prestations associées (paramétrages, exploitation, développement...);

Considérant qu'il est nécessaire de lancer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, car ce marché ne peut être confié qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques, ou tenant à la protection de droits d'exclusivité ;

DELIBERE :

Article 1^{er} : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de groupement de commandes ;

Article 2 : Est autorisée la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence avec la société Berger Levrault, pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents, sans minimum ni maximum, relatif à la maintenance, le paramétrage, l'exploitation du système d'information de gestion financières Sedit-Marianne et autres prestations associées;

Article 3 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 4 : La durée de l'accord-cadre est de un an reconductible 3 fois ;

Article 5 : L'estimation du montant annuel des bons de commande et des marchés subséquents qui seront passés sur le fondement de cet accord-cadre est de 100 000 € TTC sur la durée globale de l'accord-cadre pour les prestations de maintenance ;

Article 6 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre et les marchés à venir ;

Article 7 : La dépense résultant de la présente délibération, est inscrite au budget communal, sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à la majorité :

Pour : 37

Abstention : 6 (Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Madame Martine ROGERET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES)

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294267-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 12
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodbil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Madame Florence HAYE, Monsieur Julien COLAS, Madame Zorba HENNINGHABRA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

SECRETAIRE : *E. BELIN*

OBJET : Modification du règlement intérieur de la Commande Publique.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2012 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter ce règlement aux évolutions réglementaires et de fusionner le règlement intérieur et celui de la Commission d'appel d'offres pour une meilleure lisibilité ;

Délibère

Article 1^{er} : Est adopté le règlement intérieur de la commande publique.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294272-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 13
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodbil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Madame Florence HAYE, Monsieur Julien COLAS, Madame Zorba HENNINGHABRA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA*

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'intervention foncière passée le 20 juillet 2010 entre Plaine Commune, la Ville de Saint-Denis et l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France (EPFIF).

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, 5211-1 et suivants,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et plus particulièrement son article 59 XVII,

VU le décret n° 2015-1659 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et créant l'établissement public territorial Plaine Commune,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 213-3 et L 321-1 et suivants, relatifs aux établissements publics fonciers de l'Etat,

VU le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006, portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de France (EPFIF), modifié le 11 décembre 2009 par le décret n° 2009-1542, modifié le 20 décembre 2011 par le décret 2011-1900 et modifié le 12 mai 2015 par le décret 2015-525,

VU le schéma de cohérence territoriale de Plaine Commune,

VU le Programme Local de l'Habitat de Plaine Commune,

VU le Contrat de Développement Territorial de Plaine Commune, et le Plan Stratégique Foncier visant à sa mise en œuvre,

Considérant que le partenariat avec l'EPFIF est l'un des outils de mise en œuvre de la stratégie foncière de la ville de Saint-Denis et de Plaine Commune, en vue d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques en matière de développement du logement et d'amélioration du parcours résidentiel des habitants et des salariés du territoire, ainsi qu'en matière de développement économique,

Considérant que la convention d'intervention foncière passée avec l'EPFIF et Plaine Commune arrive à échéance le 20 juillet 2017, 7 ans après sa signature,

Considérant qu'il y a lieu de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2017, dans l'attente d'une réflexion générale sur l'intervention de l'EPFIF à Saint-Denis, qui donnera lieu à un avenant ultérieur.

DELIBERE :

ARTICLE UN : APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière de Saint-Denis conclue entre la commune de Saint-Denis, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France,

ARTICLE DEUX: AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2, ainsi que toutes pièces qui en seraient le préalable ou la conséquence.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 42,

A voté à l'unanimité :

Pour : 42

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294425-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 11
Proc 6 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Convention d'habilitation dans le cadre du partenariat SIGEIF - SIPPAREC et la Commune de Saint-Denis.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la convention ci-annexée,

Considérant que la Commune peut prétendre, dans le cadre des travaux qu'elle réalise, à valoriser le développement des économies d'énergie,

Considérant que le SIGEIF et le SIPPAREC peuvent être habilités par la Commune pour obtenir les certificats d'énergie,

Considérant que pour ce faire, il y a lieu de signer la convention d'habilitation,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Accepte la convention d'habilitation des certificats d'économie d'énergie à passer avec le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris, pour les énergies et les réseaux de communication sis Tour Lyon Bercy – 173/175 rue de Bercy , 75588 PARIS cedex 12 et le Syndicat Intercommunal pour le gaz et pour l'électricité en Ile de France sis 64bis rue de Monceau, 75008 PARIS,

ARTICLE 2 : La convention est conclue à compter de la signature jusqu'au 31 décembre 2017, puis reconduite pour 3 années et donnera lieu à une recette équivalente à 80 % du produit de la vente des certificats d'économie d'énergie,

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention,

ARTICLE 4 : La recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,

A voté à la majorité :

Pour : 44

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294200-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 11
Proc 6 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Convention de partenariat pour la mise en place et l'expérimentation de l'intracring, mécanisme de financement innovant des travaux d'efficacité énergétique entre le SIGEIF et la Commune de Saint-Denis

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la convention de mise de partenariat ci-annexée,

Considérant que la Caisse des Dépôts et Consignations a mis en place le dispositif « intracting », permettant aux communes de réaliser des travaux avec une aide de la Caisse des Dépôts et Consignations sous forme d'une avance remboursable liée au moyen des économies d'énergie réalisées à la suite des travaux,

Considérant que le SIGEIF souhaite appuyer la Commune via le soutien à la mise en place de la démarche intracting,

Considérant que le SIGEIF participera à hauteur de 70 % du montant des frais liés aux prestations d'études thermiques dans la limite de 25 000 euros,

Considérant que pour ce faire, il y a lieu de signer une convention de partenariat avec le SIGEIF,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Accepte la convention de partenariat pour la mise en place et l'expérimentation de l'intracting, mécanisme de financement innovant des travaux d'efficacité énergétique, avec le Syndicat Intercommunal pour le gaz et pour l'électricité en Ile de France, sis 64bis rue de Monceau, 75008 PARIS,

ARTICLE 2 : La convention est conclue à compter de la signature et prendra fin à la date d'expiration de la convention portant sur l'avance remboursable et conclue entre la Commune et la Caisse des Dépôts et Consignations,

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention,

ARTICLE 4 : Le SIGEIF remboursera à la Commune, à hauteur de 70 % du montant des frais liés aux prestations d'études thermiques dans la limite de 25 000 euros.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,

A voté à l'unanimité :

Pour : 44

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294365-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 13 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Proc 5 Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Point d'étape sur la réhabilitation des résidences personnes âgées Croizat et Dionysia.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'engager les travaux de réhabilitation des résidences pour personnes âgées Croizat et Dionysia selon le programme suivant:

- Clos et couvert :
 - o Isolation thermique par l'extérieur des façades

- Remplacement des menuiseries extérieures et des volets
- Traitement des gardes corps
- Logements :
 - Adaptation complète des salles de bain (remplacement des équipements sanitaires, réfection des sols, barres d'appui, pare douche adapté ;
 - Réfection complète de l'électricité ;
 - Remplacement des faïences autour du lavabo, de la douche et de l'évier ;
 - Remplacement des éviers des cuisines
- Parties communes :
 - Réfection des peintures
 - Réfection électrique
 - Mise aux normes de la sécurité incendie

Considérant que la maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée à l'OPH Plaine Commune Habitat,

Vu le versement de la subvention d'investissement au CCAS qui sera reversée à Plaine Commune Habitat qui assumera la prise en charge de l'intégralité des coûts.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} : approuve le versement d'une subvention d'investissement de la ville au CCAS pour financer les travaux de réhabilitation des résidences, à hauteur de :

- 555 119 € pour Croizat
- 630 000 € pour Dionysia.

Cette subvention d'investissement sera reversée à Plaine Commune Habitat, qui assumera la prise en charge de l'intégralité des coûts.

ARTICLE 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 42,

A voté à l'unanimité :

Pour : 42

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294162-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Renouvellement d'une convention cadre d'études de travaux, gestion d'espaces à usage collectif et de prestations de service entre la ville de Saint-Denis et Klépierre Management pour les années 2017-2018 pour le nettoyage des espaces publics du centre commercial Basilique et approbation de l'avenant n° 1 pour 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121.29

Considérant le bilan positif de la convention cadre d'études, de travaux de gestion d'espaces à usage collectif et de prestations de services mis en place dès 2003 ;

Considérant que la ZAC de rénovation urbaine du secteur Basilique Saint-Denis a été clôturée le 12 mars 2014 et que la ville de Saint-Denis est devenue propriétaire des espaces collectifs issus de la ZAC ;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler cette convention cadre d'études de travaux, gestion, d'espaces à usage collectif et de prestations de service pour le centre commercial Basilique entre la Ville de Saint-Denis et KLEPIERRE MANAGEMENT, gestionnaire du centre pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, et d'approuver l'avenant n°1 relatif aux prestations de nettoyage qui fixe la participation financière des deux partenaires au titre de l'année 2017,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu le projet d'avenant n°1 ci-annexé,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve la convention cadre d'études de travaux de gestion d'espaces à usage collectif et de prestation de service entre la Ville de Saint-Denis et Klépierre Management pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, et autorise le maire à la signer.

Article 2 : Approuve l'avenant n°1 à la convention cadre relatif à la participation financière des partenaires pour les prestations de nettoyage au titre de l'année 2017, et autorise le maire à le signer.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294195-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 13
Proc 5 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Subvention du bailleur LOGIREP dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) pour les actions menées sur le quartier Franc Moisin/Bel Air/Stade de France.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2017 portant approbation des modifications du règlement général de l'Agence Nationale pour la rénovation urbaine relatif au programme nationale de requalification des quartiers anciens dégradés ;

Vu la convention ANRU du projet de rénovation urbaine signée en 2007 prévoyant une convention de Gestion Urbaine de Proximité à Saint-Denis et signée en 2009 entre l'Etat, Plaine Commune, la ville de Saint-Denis et les bailleurs sociaux ;

Considérant le projet de développer des actions liées à la Gestion Urbaine de Proximité permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants, et favorisant le vivre ensemble au sein du quartier Franc Moisin/Bel Air/Stade de France ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure, à cet effet une convention entre le bailleur LOGIREP et la commune de Saint-Denis ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

D E L I B E R E :

ARTICLE 1^{ER} : Est approuvée, et Monsieur Laurent RUSSIER autorisé à signer, la convention à conclure entre le bailleur LOGIREP et la Commune de Saint-Denis pour le versement d'une subvention permettant la mise en œuvre des actions de Gestion Urbaine de Proximité au sein du quartier Franc Moisin/Bel Air/Stade de France.

ARTICLE 2 : La recette résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 42,

A voté à l'unanimité :

Pour : 42

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294206-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 13 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Proc 5 Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Renouvellement de la mise à disposition d'un local municipal (4 bis rue Roland Vachette) au Bureau pilote.
Signature d'une convention de mise à disposition d'une durée de 2 ans.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant que la commune entend :

- Développer une politique culturelle visant à mettre en relation les Dionysiens avec la création dans sa diversité,

- Développer son action culturelle sur l'ensemble de son territoire, en créant des pôles d'activités et de convivialité dans les quartiers,
- Soutenir la création et la vie culturelle, y contribuer en installant un local dédié à une association professionnelle proposant des savoir-faire multiples dans les champs du design, de la création graphique, du dessin, de l'architecture en contrepartie d'ateliers proposés aux habitants,

Considérant que dans le quartier Franc Moisin / Bel Air, il a été constaté un manque de lieux permettant de rassembler les initiatives artistiques locales,

Considérant que l'association « Le Bureau Pilote » coordonne et met en synergie l'ensemble de ces initiatives depuis 2016,

Considérant la délibération du 14 avril 2016, rendue exécutoire le 22 avril 2016, approuvant la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association Le Bureau Pilote pour sa résidence au 4 bis rue Roland Vachette à Saint-Denis (93200),

Considérant que la Ville souhaite renouveler la mise à disposition du local, rue Roland Vachette à l'association Le Bureau Pilote,

Considérant qu'il convient donc d'approuver une nouvelle convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association Le Bureau Pilote, pour la mise à disposition du local situé 4 bis rue Roland Vachette,

Vu le projet de convention ci-annexé,

DÉLIBÈRE,

Article unique : Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de partenariat 2017-2019 entre la Ville de Saint-Denis et l'association **Le Bureau Pilote** pour sa résidence au 4 Bis rue Roland Vachette.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 42,

A voté à l'unanimité :

Pour : 42

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294191-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 13 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 4 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE,
Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur
Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba
HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Madame Martine
ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur
Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta
TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand
GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame
Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame
Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame
Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Mise à disposition des locaux du laboratoire de photo Le Laboratoire au profit de l'école d'arts plastiques Gustave Courbet pour l'année scolaire 2017-2018. Approbation d'une convention.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la mise à disposition, au profit de la Ville de Saint-Denis – Ecole d'arts plastiques Gustave Courbet, des locaux de l'association Le Laboratoire, 48, rue Crèvecoeur, 93300 Aubervilliers, permettant au professeur de photographie de l'école d'effectuer les tirages photographiques nécessaires dans le cadre de ses cours,

Vu la délibération B-14 du Conseil Municipal du 23 juin 2016, approuvant la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Saint-Denis et l'association Le Laboratoire au profit de l'Ecole d'Arts Plastiques.

Considérant la nécessité de renouveler cette convention entre la Ville de Saint-Denis – Ecole d'arts plastiques, et l'Association le Laboratoire, propriétaire des locaux pour déterminer les modalités et conditions de la mise à disposition de locaux susvisée pour l'année scolaire 2017-2018,

Vu le projet de convention ci-annexé,

DÉLIBÈRE,

Article unique: Est approuvée et Monsieur Laurent Russier, Maire, autorisé à signer la convention de mise à disposition à conclure entre l'Association Le Laboratoire et la ville de Saint-Denis, pour l'utilisation par l'école d'art plastiques Gustave Courbet, des locaux de l'association le Laboratoire, 48 rue Crèvecoeur 93300 Aubervilliers.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 42,

A voté à l'unanimité :

Pour : 42

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294192-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 6 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Renouvellement de la convention partenariale entre la ville de Saint-Denis et le Consortium Stade de France

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 20 octobre 2005 approuvant une convention de partenariat avec le Consortium Stade de France ;

Considérant la volonté de faire évoluer le partenariat entre la ville de Saint Denis et le Consortium Stade de France ;

Considérant que la convention acte le versement par la ville d'une subvention de 80 000 euros (quatre- vingt mille euros) au Consortium Stade de France, en contrepartie de différentes actions lister dans la convention ;

Considérant qu'il convient donc de renouveler la convention ;

DELIBERE :

Article 1er: Approuve la convention ci-après annexée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Article 2 : Approuve le versement au Consortium Stade de France, d'une subvention de 80 000 euros (quatre-vingt mille euros).

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294390-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 42 **PRESENTS :**

Absents 5
Proc 8

Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Monsieur Kader CHIBANE*

SECRETARE : E. BELIN

OBJET : Approbation de l'avenant à la convention de fonctionnement du groupe scolaire intercommunal Casarès Doisneau

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-9 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du 25 juin 2015 approuvant la convention de fonctionnement conclue entre la Commune d'Aubervilliers et la Commune de Saint-Denis définissant les modalités de fonctionnement scolaire et périscolaire du groupe scolaire intercommunal Casarès-Doisneau ;

Considérant que le groupe scolaire intercommunal ne permet pas d'accueillir l'ensemble des enfants albervillariens du secteur,

Considérant que la ville d'Aubervilliers a sollicité la ville de Saint-Denis pour répondre à la croissance de la démographie scolaire du secteur que la ville d'Aubervilliers n'est pas en capacité d'accueillir dans ses propres locaux. Dans la poursuite de la logique d'entraide et de solidarité intercommunale qui a gouverné à la création du groupe scolaire intercommunal, la ville de Saint-Denis a répondu favorablement en 2015 à la sollicitation de la ville d'Aubervilliers pour leur permettre de scolariser les élèves de leur secteur.

Considérant que la ville d'Aubervilliers a ouvert à la rentrée 2015, une école élémentaire provisoire Malala Yousafzai de 5 classes rue Henri Murger.

Considérant que la ville de Saint-Denis disposant pour l'année scolaire 2015/2016, d'une classe maternelle disponible, les villes d'Aubervilliers et de Saint-Denis ont convenu, par avenant n° 1, que cette classe maternelle sera mise à disposition des enfants du secteur d'Aubervilliers, afin de rapprocher les fratries de l'école Malala Yousafzai.

Considérant que pour la rentrée 2016, compte tenu de l'augmentation persistante des effectifs de maternelle d'Aubervilliers, la ville d'Aubervilliers et la ville de Saint-Denis ont convenu, par avenant n° 2 de modifier la répartition de la structure pédagogique albervillarienne, de la manière suivante :

- 14 classes pour Aubervilliers (7 classes maternelles et 7 classes élémentaires)
- 14 classes pour Saint-Denis (6 classes maternelles et 8 classes élémentaires)

Considérant que pour la rentrée 2017, la ville d'Aubervilliers demande le maintien de cette répartition entre les classes maternelles et élémentaires pour l'année scolaire 2017/2018.

Considérant la disponibilité pour la Commune de Saint-Denis d'une classe maternelle au sein du groupe scolaire intercommunal Casares-Doisneau pour l'année scolaire 2017-2018

DELIBERE,

Article 1: Est approuvé et Monsieur Laurent Russier, Maire, autorisé à signer l'avenant n° 3 définissant la répartition structurelle du nombre de classes pour Aubervilliers au sein du GSI pour l'année scolaire 2017/2018

Article 2 : Les dépenses et recettes résultant de la présente délibération seront inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 50,

A voté à l'unanimité :

Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294251-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 6
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Soutien aux projets éducatifs réalisés par le collège Henri Barbusse de janvier à juin 2017

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Henri Barbusse

DELIBERE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention au collège Henri Barbusse, 23 rue de Sevran à Saint-Denis pour les projets suivants :

- Voyage en Baie de Somme de 1000€ (mille euros)
- Voyage au musée de la grande guerre à Meaux de 325€ (trois cent vingt-cinq euros)
- Championnat de France de Football Féminin de 800€ (huit cents euros)

Article 2 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294154-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 6
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : *E. BELIN*

OBJET : Soutien aux projets éducatifs réalisés par le lycée Bartholdi de janvier à juin 2017

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du Lycée Bartholdi,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention au lycée Bartholdi, 12 rue de la Liberté à Saint-Denis pour le projet suivant :

- Congrès sur le décrochage scolaire de 1000€ (mille euros)

Article 2 : les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294233-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 6
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : E. BELIN

OBJET : Soutien aux projets éducatifs réalisés par le collège Elsa Triolet e de janvier à juin 2017

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Elsa Triolet,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention au collège Elsa Triolet, passage de la colombe à Saint-Denis pour les projets suivants :

- Voyage à Strasbourg-Verdun de 500€ (cinq cents euros)
- Visite du Château de Guédelon et de Saint-Fargeau de 1000€ (mille euros)

Article 2 : les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294234-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 6
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : *E. BELIN*

OBJET : Soutien aux projets éducatifs réalisés par le lycée de l'ENNA janvier à juin 2017

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du Lycée de l'E.N.NA,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention au lycée De l'E.N.NA, place du 8 mai 19475, à Saint-Denis pour les projets suivants :

- Visite de la centrale nucléaire de Penly de 561 euros (cinq cent soixante et un euros)
- Programme de sensibilisation à l'histoire du XXe siècle – Visite du mémorial de Caen de 160€ (cent soixante euros)

Article 2 : les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294235-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 6
Proc 8

Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : E. BELIN

OBJET : Soutien aux projets éducatifs réalisés par le collège Fabien de janvier à juin 2017

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Fabien,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention au collège Fabien, 1 rue Max Jacob à Saint-Denis pour les projets suivants :

- Croisière en Voilier de 500€ (cinq cents euros)
- Voyage en Bretagne autour du milieu marin de 500€ (cinq cents euros)
- Radio Fabien de 400€ (quatre cents euros)
- Parcours Ecole de 400€ (quatre cents euros)

Article 2 : les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294236-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 6
Proc 8

Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : E. BELIN

OBJET : Soutien aux projets éducatifs réalisés par le collège Federico Garcia Lorca de janvier à juin 2017

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Federico Garcia Lorca,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention au collège Federico Garcia Lorca, 6/8 avenue du Franc Moisin à Saint-Denis pour les projets suivants :

- Voyage en Espagne de 1000€ (mille euros)
- Sur les traces des Romains dans le sud de la France de 500€ (cinq cents euros)

Article 2 : les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294237-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 6 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 8 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia
PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY,
Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur
Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand
GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame
Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame
Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame
Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame
Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : *E. BELIN*

OBJET : Soutien aux projets éducatifs réalisés par le collège Iqbal Masih de janvier à juin 2017

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Iqbal Masih,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention au collège Iqbal Masih, 6 rue Jeumont à Saint-Denis pour le projet suivant :

- Sortie au Futuroscope de 426€ (quatre cent vingt-six euros)

Article 2 : les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294238-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 6
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : E. BELIN

OBJET : Soutien aux projets éducatifs réalisés par le collège Jean Lurçat de janvier à juin 2017

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Jean Lurçat,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention au collège Jean Lurçat, 22 rue d'Alembert à Saint-Denis pour les projets suivants :

- Voyage en Auvergne de 500€ (cinq cent euros)
- « Tête à tête » ou comment lutter contre la violence au collège de 720 € (sept cent vingt euros)

Article 2 : Les dépenses seront inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294239-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 6
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : *E. BELIN*

OBJET : Soutien aux projets éducatifs réalisés par le lycée Paul Eluard de janvier à juin 2017

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du lycée Paul Eluard,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention au lycée Paul Eluard, 15/17 avenue Jean Moulin à Saint-Denis pour les projets suivants :

- Voyage à Dublin de 500€ (cinq cents euros)
- Visite au Futuroscope de 500€ (cinq cents euros)
- Voyage à Minden de 500€ (cinq cents euros)
- Voyage à Amsterdam de 500€ (cinq cents euros)
- Voyage au Gabon de 500€ (cinq cents euros)

Article 2 : Les dépenses seront inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294240-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 6
Proc 8

Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : E. BELIN

OBJET : Soutien aux projets éducatifs réalisés par le collège Pierre de Geyter de janvier à juin 2017

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Pierre de Geyter,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention au collège Pierre de Geyter, 60 boulevard Marcel Sembat à Saint-Denis pour les projets suivants :

- Séjour au Futuroscope de 1000€ (mille euros)
- Séjour en Espagne de 1000€ (mille euros)

Article 2 : Les dépenses seront inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294241-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 6
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : *E. BELIN*

OBJET : Soutien aux projets éducatifs réalisés par le lycée Suger de janvier à juin 2017

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du Lycée Suger,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention au lycée Suger, 6 rue Le Roy des Barres à Saint-Denis pour les projets suivants :

- Voyage à Naples de 1000€ (mille euros)
- Voyage au Ski de 1000€ (mille euros)

Article 2 : les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294242-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 40 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal ELMAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Adrien DELACROIX*

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Représentation de la Mairie de Saint-Denis au sein du conseil d'Administration de l'association de gestion du restaurant inter-entreprises Saint Denis Basilique.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-21, L 2121-29 et L2121-33

Vu la délibération en date du 23 mars 1988, relative à l'adhésion de la commune à l'association de gestion du restaurant Inter-Entreprises,

Vu la délibération en date du 15 décembre 2016, relative à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Restaurant Inter-entreprises,

Vu les statuts de ladite association,

Vu l'élection du Maire et des adjoints en date du 3 décembre 2016.

Considérant qu'il convient de régulariser la composition du Conseil d'Administration de l'Association de Gestion du restaurant Inter-entreprises, en procédant au retrait de 2 membres du Conseil Municipal,

DÉLIBÈRE :

Article unique : Sont désignés, conformément aux textes susvisés pour représenter la commune au sein de l'association de gestion du restaurant inter-entreprises, outre Monsieur le Maire, membre de droit,

- Florence HAYE, Adjointe au Maire
- Fabienne SOULAS, Adjointe au Maire
- Fatima LARONDE, Conseillère Municipale
- Hervé BORIE, Conseiller Municipal

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294198-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 40 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanne DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal ELMAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaïa BOUGHILAS, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Adrien DELACROIX*

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Création, transformation et suppression de postes

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 2121-29 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire ;

Vu le tableau des postes permanents ;

DELIBERE :

Article 1^{er} : Pour répondre aux besoins de la collectivité et intégrer la réorganisation de certaines directions, il est nécessaire de procéder aux créations et transformations de postes suivantes :

Filière	Cadre d'emplois	Catégorie	Postes créés	Postes supprimés
Administrative	Attaché	A	+1	-1
Administrative	Adjoint administratif	C	+3	
Technique	Ingénieur	A	+1	-1
Animation	Adjoint d'animation	C	+5	
Culture	ATEA	B	+0,2	

Article 2 : Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au budget 2017 sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294171-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 42 **PRESENTS :**

Absents 5
Proc 8

Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Kamel Aoudjehane donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaia BOUGHILAS, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : E. BELIN

OBJET : Réutilisation d'informations publiques conservées par les Archives municipales : adoption d'une licence open data et de la nouvelle grille tarifaire

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment son livre III relatif à l'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 janvier 2012,

Considérant que le service des Archives municipales s'inscrit dans une démarche d'ouverture et de partage des données patrimoniales,

DÉLIBÈRE,

Article 1 : Le Conseil municipal abroge la délibération du 26 janvier 2012, ainsi que le règlement général de réutilisation, les sept licences de réutilisation et la grille tarifaire associés.

Article 2 : Le Conseil municipal adopte la licence ouverte Open Data annexée à la délibération.

Article 3 : Le champ d'application de la licence ouverte à adopter exclut les documents sur lesquels des tiers détiennent des droits de propriété intellectuelle.

Article 4 : Le Conseil Municipal approuve la grille tarifaire annexée à la délibération.

Article 5 : Les recettes correspondantes (photocopies et impressions) continueront d'être constatées au budget des exercices concernés, sur le poste 70688.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 50,

A voté à l'unanimité :

Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294269-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17

Tarifs des reproductions

Pour rappel, seules les informations publiques, sur lesquelles aucun tiers ne détient de droits de propriété intellectuelle, peuvent faire l'objet d'une reproduction.

Photocopie noir et blanc (A4 ou A3)

jusqu'à 10 unités : gratuit
à partir de 11 unités : 0,10 € la copie

Impression noir et blanc (A4 ou A3)

jusqu'à 10 unités : gratuit
à partir de 11 unités : 0,10 € l'impression

Impression couleur¹ (A4 ou A3)

jusqu'à 3 unités : gratuit
à partir de 4 unités : 0,20 €

Reproduction de fichier numérique préexistant

Les informations publiques, lorsqu'elles sont disponibles sous la forme électronique, dématérialisée, (fichiers image, son, vidéo, texte, etc.), seront envoyées systématiquement par courrier électronique ou mises à disposition sur une plateforme de téléchargement et **sans frais**, à condition que les fichiers ne dépassent pas 2 Go. Pour les fichiers supérieurs à 2 Go, il appartient au réutilisateur de fournir à ses frais la solution de transfert (disque dur externe, DVD, plateforme de transfert avec capacités supérieures, etc.)

Photographie numérique, numérisation de document

Le service n'effectue pas ce type de prestation à la demande.

¹ Lorsque la compréhension du document l'exige.

Le jeudi 29 juin 2017 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 23/06/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 13
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : E. BELIN

OBJET : Vœu relatif à la nouvelle ligne de tram-train T11

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le samedi 1^{er} juillet 2017 entrera en circulation le nouveau tronçon du tram-train T11, qui doit relier Epinay-sur-Seine au Bourget, en passant par Villetaneuse, Pierrefitte et La Courneuve, puis à terme Sartrouville à Noisy-le-Sec,

Considérant que cette ligne doit permettre de répondre à un besoin primordial en matière de transports collectifs de qualité à l'intérieur du département de la Seine-Saint-Denis, permettant aux Sequano-Dionysiens de passer d'une commune à l'autre du département sans passer par Paris, et qu'elle a pour but de désenclaver durablement des territoires mal desservis,

Considérant que la SNCF (Société nationale des chemins de fer français) a décidé d'en confier pour la première fois l'exploitation à une filiale de droit privé, Keolis-Transkeo,

Considérant que le droit privé qui régit cette entreprise ne permettra pas aux salariés assurant le fonctionnement de cette ligne d'avoir le statut protecteur de cheminots, que ce statut aura pour conséquence d'obliger les salariés à cumuler des fonctions très différentes de chauffeurs, d'agents de vente, de contrôleur et d'agents d'informations qui sont pourtant des métiers différents, que ce statut aura un impact sur les conditions de travail des salariés et sur la qualité de l'offre de transports des Sequano-Dionysiens,

Considérant que la Seine-Saint-Denis a droit à la même qualité d'offre de transports publics que les autres territoires d'Ile-de-France, que la SCNF a annoncé son souhait de répéter ce modèle sur les futures lignes T12 et T13, que la Seine-Saint-Denis ne doit pas être un lieu d'expérimentation d'un nivellement par le bas des services publics,

Considérant par ailleurs que la tarification proposée qui ne satisfait pas à l'intérêt des usagers,

Le Conseil municipal de la ville de Saint-Denis demande :

- à la SNCF :

- L'égalité de traitement de la Seine-Saint-Denis avec le reste de la région francilienne en matière de transports collectifs publics;
- L'application du statut de cheminot à l'ensemble des salariés qui vont travailler sur cette ligne ;
- La reprise en régie publique de la ligne par la SNCF.

- Au STIF :

- L'application de la tarification T+ à la ligne T11, de façon identique à l'ensemble des lignes de tramway qui desservent le territoire de Plaine Commune et le département de la Seine-Saint-Denis afin de ne pas défavoriser les usagers occasionnels de cette ligne.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 42,

A voté à l'unanimité :

Pour : 42

ID Télétransmission : 093-219300662-20170629-lmc1294397-DE-1-1

Date AR : 06/07/17

Date publication : 06/07/17